

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 029-212901763-20260921-D2026210904-DE

<u>Nombre de conseillers</u> • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire. <u>Présents:</u> PENNOBER Alain, PENNANEACH Sylviane, LE PAGE Jacques, Véronique LEBON, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN, Michel, , FERTIL André, DIVANACH Armelle, LANDREIN Marine, TYMEN Kevin, GARGADENNEC Alan <u>Absents excusés :</u> LE BRIS Christelle donne pouvoir à LANDREIN Marine, HASCOET Valérie donne pouvoir à LE BOURCH Béatrice Elue secrétaire de séance : LE MENN Michel
<u>Date de convocation</u> 15 septembre 2026	

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire général de mairie.

4. Décision modificative en vue d'une clôture du budget annexe Roz Ar Ster D2026-045

Afin de clôturer le budget annexe du lotissement de Roz Ar Ster et mandater les derniers travaux concernant l'éclairage public, il est nécessaire d'adopter une décision modificative à la section de fonctionnement.

DEPENSES			RECETTES		
Chap/Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
011/605	Achats de matériels, équipements	+ 17 708,94€	75/758	Produits divers de gestion courante	+ 3 192,84€
66/6611	Intérêts	-0,70€	75/75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	+29 953,99€
			75/75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	- 15 388,59€
			75/7573621	subventions de fonctionnement des organismes publics - budget annexes et régies non dotés de la personnalité morale	- 50€
TOTAL		+ 17 708,24€	TOTAL		+ 17 708,24€

Compte tenu que tous les travaux ont été réalisés et que les lots ont tous été vendus, le budget annexe du lotissement de Roz Ar Ster n'a plus lieu d'être maintenu.

Il est précisé que toutes les opérations comptables et le versement du déficit de 29 953,99€ au budget principal de la commune seront réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2026.

Vote :

A l'unanimité, le Conseil

- APPROUVE la décision modificative au budget annexe Roz Ar Ster présentée ci-dessus

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 029-212901763-20260921-D2026210904-DE

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « lotissement de Roz Ar Ster » et que toutes les opérations comptables soient reprises au budget principal de la commune
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier aux services fiscaux la cessation de l'activité de lotisseur qui était soumise à la TVA.

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le mardi 22 septembre 2026

Le maire

Alain PENNOBER

